

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2020/065

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 25

SÉANCE EN DATE DU 30 JUIN 2020

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 7.5 : ATTRIBUTION DE MARCHES :
ECOLE PRIMAIRE DE RECH
INSTALLATION D'UNE VMC DOUBLE-FLUX
POSE DE 2 LAVABOS COLLECTIFS

Afin de répondre aux normes règlementaires de la qualité de l'air intérieur dans les écoles (renouvellement d'air 28m³/h/enfant) et dans un souci de maîtrise des consommations d'énergie, il est proposé d'installer une ventilation mécanique contrôlée double flux à l'école primaire de RECH. Dans le cadre du respect du « protocole sanitaire » et afin d'améliorer les règles d'hygiène et de commodité de lavage des mains, il est proposé d'installer 2 lavabos collectifs dans les niches du couloir de l'école élémentaire de RECH.

Actuellement les enfants sont obligés de traverser le préau couvert pour rejoindre les sanitaires.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Anne FOLNY, adjointe au Maire,
Suite à une consultation d'entreprises passée en la forme d'une procédure adaptée,
Sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 15 juin 2020,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- attribue les marchés de travaux à l'école élémentaire de Rech aux entreprises suivantes :

Lot : Installation d'une VMC double flux

Entreprise attributaire : SASU PORT Christophe de SARRALBE

Pour un montant de : 16.925,39€ HT

Lot : Installation de 2 lavabos collectifs

Entreprise attributaire : ETS WERQUET de SARRALBE

Pour un montant de : 4.477,02€ HT

- autorise M. le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues,
- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif de 2020.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 1er juillet 2020

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 1er juillet 2020
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT